



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 10 novembre 2022

NO 40

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

## **OBJET : Rencontre de négociation 2020-2023 / 10 novembre 2022**

Bonjour à toutes et à tous,

Cet avant-midi, nous avons tenu une brève rencontre de négociation. Nous avons déposé une contre-offre plus que raisonnable et respectable à la partie patronale et quelques échanges ont eu lieu afin d'apporter des précisions à nos vis-à-vis. À la suite de cette rencontre, la balle est dans le camp de l'employeur et nous leur avons précisé que nous étions toujours disponibles pour nous asseoir avec eux pour négocier. Cependant, nous leur avons précisé que nous n'accepterons pas de nous faire « niaiser » comme lors de deux (2) dernières rencontres.

À la fin de la rencontre, l'employeur a convenu qu'ils allaient regarder notre contre-offre et qu'ils allaient nous recontacter pour la suite. Bien entendu, nous ne nous attendons pas à ce qu'ils nous appellent d'ici la fin de la journée, mais avec la fenêtre d'opportunité que nous avons avec le conseil syndical de 7-8 et 9 décembre prochain, si l'employeur nous revient rapidement et positivement, nous serions en mesure de le présenter lors de notre rencontre.

Ceci étant dit, nous désirons vous mettre en garde quant à de fausses rumeurs qui circulent entourant des éléments reliés à la négociation. Sans entrer concrètement dans tous les détails de la négociation, nous vous confirmons qu'il y a assurément la lettre conjointe pour discuter des clauses de notre régime de retraite qui sont un enjeu important. Sachez que cette opportunité et cette discussion que nous tentons d'obtenir avec l'employeur seront bénéfiques pour la quasi-totalité de vous tous. Et même si la retraite peut paraître très loin pour certains, vous serez très content de peut-être faire quelques années de moins lorsque ce sera votre tour. Pour mieux éclaircir ce point, vous trouverez la lettre conjointe qui a été déposée l'année dernière. À la lecture de celle-ci, vous comprendrez que nous ne sommes vraiment pas demandants et que cette demande est à coût nul.

De plus, il y a également une fausse rumeur entourant les augmentations salariales. Sachez que la problématique ne réside pas dans les propositions salariales applicables sur nos échelons salariaux, mais sur une prime récurrente de 4%. Cette prime a été octroyée aux Gardiens de prison (référence à la lettre d'entente #15) et lorsque l'on compare les pourcentages d'attraction/rétention entre nos deux corps d'emploi, nous sommes à pratiquement deux fois plus en difficulté quant au manque d'effectifs.

L'autre comparatif que nous avons concerne les Contrôleurs routiers. Ils ont obtenu une prime de 3,5% lors de la dernière ronde pour leurs obligations en matière d'inspection de véhicules lourds. Cette prime a été reconduite lors de l'entente qui a eu lieu le printemps dernier.

Quant à nous, nous considérons que nous méritons d'obtenir cette prime compte tenu des chiffres que nous possédons sur l'attraction/rétention du personnel. Plus concrètement, cette prime équivaut à environ 2 500\$ par année (pour les personnes à l'échelon 8), donc c'est un élément qui n'est pas à négliger et que nous désirons obtenir pour vous tous.

Avec ces précisions, nous espérons que vous serez en mesure de mieux comprendre ce pour quoi nous nous battons. Il est très important de mentionner que les personnes qui laissent couler certaines fausses rumeurs ne sont pas vraiment au courant de ce qui se passe à la table de négociation, car nos propres dirigeants ne s'y retrouvaient pas depuis le printemps dernier. Si vous entendez d'autres rumeurs de la sorte, n'hésitez pas à nous contacter et il nous fera plaisir d'en discuter avec les personnes concernées.

Nous croyons qu'il est important de souligner, que depuis l'exclusion de la partie patronale de la table de négociation, nous avons démontré notre mécontentement et nous avons exigé qu'ils reviennent à la table, tel que le prévoit la *Loi sur la Fonction publique*. À notre grande surprise, les deux (2) représentants de la partie patronale se trouvaient à notre rencontre de ce matin, donc peut-être que leur présence aidera dans le dénouement des négociations de notre convention collective.

En terminant, dans l'éventualité où la négociation perdurerait, nous avons l'intention d'effectuer une 3<sup>e</sup> visioconférence provinciale dans les prochaines semaines. Nous pourrions vous faire un état de situation bien précis et vous pourrez nous questionner. Continuez votre belle SOLIDARITÉ et nous espérons être dans le dernier droit de cette très longue négociation. Notre métier doit être reconnu à sa juste valeur et ce n'est pas vrai que nous ne méritons pas la parité avec les autres groupes d'agents de la paix.

Nous vous souhaitons une bonne journée !!!

*Votre comité de négociation*



Québec, le 11 novembre 2021

PAR COURRIEL

Madame Édith Lapointe  
Négociatrice en chef du gouvernement du Québec  
et secrétaire associée à la négociation, aux relations de travail  
et à la rémunération globale  
Secteur 400, 2e étage  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la secrétaire associée,

La présente fait suite à votre lettre du 28 octobre 2021 ainsi qu'à la lettre d'intention, en Annexe 2 du dépôt patronal du mois d'octobre dernier, nous avisant que les discussions concernant les comités inter-rondes sur la retraite «relèvent des parties négociantes» et que «nos associations syndicales respectives ne peuvent formuler, au Secrétariat du Conseil du trésor, que des demandes d'information visant les travaux du comité de travail sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)».


Suite aux réponses du Conseil du trésor ;

Nous, agents de la paix du gouvernement du Québec, par le dépôt de cette lettre, demandons à la table de négociation l'instauration d'un comité de travail afin d'évaluer les différentes pistes permettant d'améliorer les conditions de retraite des agents de la paix du gouvernement, et ce, afin d'obtenir des conditions de retraite comparables à celles des agents de la paix en services correctionnels du Québec et aux policiers du gouvernement.

Le comité de travail serait composé de 2 représentants de chacune de nos organisations syndicales (APGCGQ, FCCRQ, SAPFQ, SCSGQ) et de représentants de la partie patronale. Ce comité aurait pour but d'analyser les avenues suivantes, permettant d'améliorer la retraite de nos membres, et ce, afin de prendre en compte les particularités du travail des agents de la paix du gouvernement :

- Bonification, à même le RREGOP, des conditions de retraite
  - Âge de retraite sans réduction à 60 ans (peu importe le nombre d'années de service)
  - Âge de retraite sans réduction à compter de 32 années de service reconnues (peu importe l'âge)
  - Retraite sans réduction à 50 ans si 30 années de service reconnues.
  - Ajout d'une prestation de raccordement
- Participation au régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels du Québec.
- Mise en place d'un régime spécifique à nos membres avec des prestations équivalentes à celles des agents de la paix en services correctionnels du Québec.
- Toute autre piste qui permettrait d'améliorer les conditions de retraite de nos membres.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Madame la secrétaire associée, nos salutations distinguées.



Daniel Leblanc

Président de l'Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec

*Eric Labonté*

Éric Labonté

Président de la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec



Martin Perreault

Président du Syndicat des agents de protection de la faune du Québec



Frank Perales

Président du Syndicat des constables spéciaux du Gouvernement du Québec